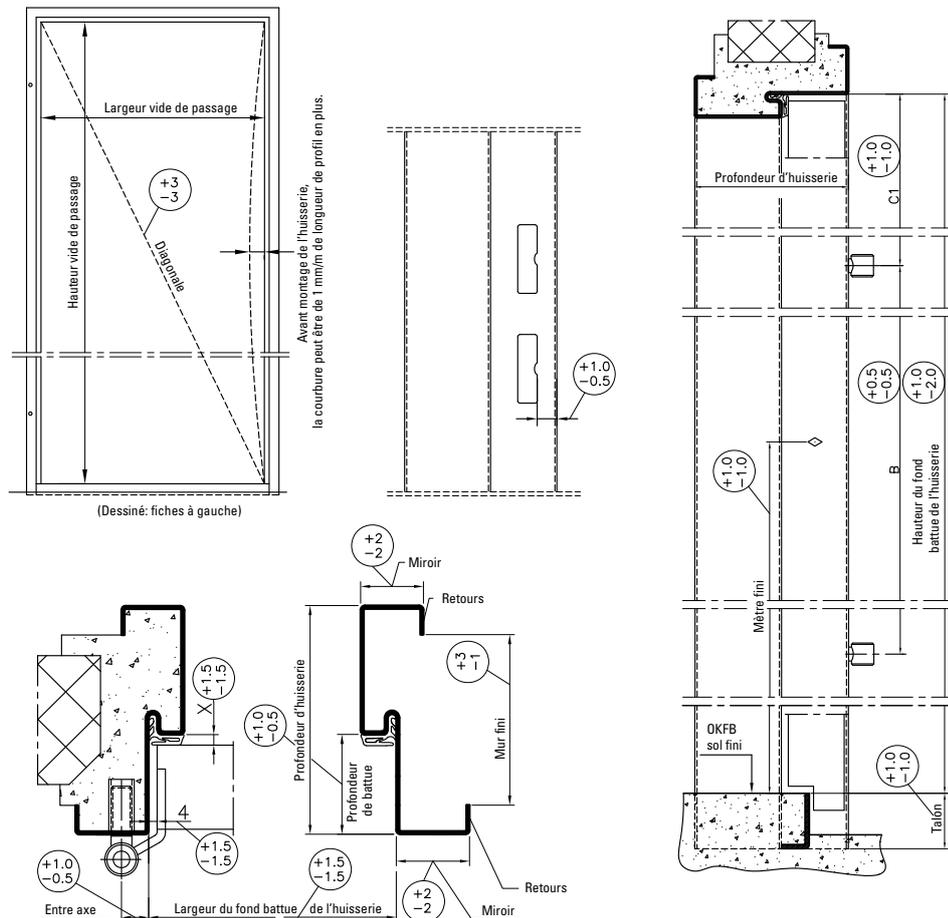


Protection et montage d' huisseries métalliques

N° 003/1

Annexe 1 – Tolérances

Fiche technique



Les directives suivantes de la norme DIN 18111-3 sont également applicables :

- 5.1.1 Avant le montage, il est nécessaire de vérifier si l' huisserie correspond aux indications des dessins du donneur d'ordre (p.ex. concernant le profil, les cotes de hauteur et largeur, la sous construction des fiches etc.)
- 5.1.2 L' huisserie doit être contrôlée quant à son angle droit. Si l' angle droit n' est plus présent, il est nécessaire d' effectuer un ajustement p.ex. en levant délicatement le côté gauche ou droit jusqu' à obtention de l' angle droit.
- 5.2.4 L' huisserie doit être ajustée horizontalement et verticalement. La tolérance, c.-à-d. la déviation de la position de consigne horizontale et verticale, doit être de maximum 1 mm/m.
Les tolérances ne peuvent pas avoir un effet négatif sur la fonction de l' élément.
- 5.2.5 L' huisserie métallique précontrainte en forme de X, légèrement courbée vers l' intérieur, doit être écartée avec un dispositif approprié, afin que les courbures attendues soient reprises par le remplissage arrière et les matériaux de remplissage arrière. La cote de la battue de l' huisserie doit être respectée sur toute la hauteur.
- 5.2.6 Les coins d' espacement doivent être placés contre les courbures. Ils doivent être retirés après la prise du remplissage arrière. L' enlèvement des coins au marteau n' est en principe pas autorisé.

Cette fiche technique informe sur l' état actuel de la technique, communique un savoir et une expérience, et doit contribuer à encourager la compréhension mutuelle entre les participants.

D' autres fiches techniques sont disponibles sous www.vst.ch.

VST n' est pas responsable en cas de dommages pouvant se produire par l' application de la présente publication.

Association Suisse de la Branche des Portes, tél. 043 411 44 68, fax 043 411 44 69, www.vst.ch, info@tueren.ch

Première édition 1975, version 2009_1